Article 1 :

L'Association Label Soulac en partenariat avec l'Association So'Danse organise un Concours de Danse, ouvert aux amateurs et pré-professionnels, filles et garçons, le vendredi 3 juin 2016 à 20h30 sur la Place de la basilique Notre-Dame de la fin des Terres à Soulac sur Mer.
(En cas d'intempéries, cet évènement se déroulera au Palais des Congrès).
Le concours suivi d'un spectacle, est ouvert à toutes les écoles de Danse.
Ce concours a pour but de promouvoir la Danse, de permettre aux élèves d'être sur scène, mis en valeur, devant un large public.

Article 2 :

Le jury sera composé de 5 professionnels de la Danse :
*Mme Zur-Rolquin Sonia, ancienne danseuse au Ballet National de Nancy chorégraphe, directrice de l'Association So'Danse,
*Mme Rondet Amandine, danseuse, chorégraphe,
*Mme Grisot Emmanuelle, danseuse étoile à l'Opéra de Bordeaux, chorégraphe,
*Mr Faula Frédéric, Danseur, chorégraphe, interprète,
*Mr Quilleré Eric, Premier danseur, Maître de Ballet à l'Opéra de Bordeaux PARRAIN de ce concours.
Les notes sont attribuées de 0 à 20.
Note technique : 10 Note artistique : 10
Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer certaines récompenses.
En cas d'ex aequo, le prix sera partagé. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 3-1 : Participation concours

Danse classique, jazz, contemporain
Niveau débutant/ espoir (de 10 à 14 ans) et supérieur/ pré-professionnels (à partir de 15 ans), Solo, duo, groupe

Article 3-2 : Participation spectacle

Toutes danses : Danse de salon, Country, Acrobatique, Classique, Ragga, Flamenco, Contemporain, Jazz, Danses des îles, Hip-hop, etc ……

Article 4 : Tenues vestimentaires

Concours : Tenue de cours ou costumes (jambes et bras visibles)
Spectacle : Costumes de scène

Article 5 : Temps de prestations (Concours et/ou spectacle) :

Solo de 1'30 à 2'00, duo de 2'00 à 3'00, groupe de 3'00 à 6'00
Tout dépassement sera éliminatoire.

Article 6 : Musiques (concours et/ou spectacle) :

Indiquer sur le support (CD ou Cle USB): Concours OU spectacle, nom(s), prénom(s), ou nom du groupe, durée, titre.

Article 7 : Prise de plateau :

La prise de plateau pourra s'effectuer de 14h à 19h45. Des loges seront mises à disposition des candidats. Les candidats devront se présenter en loge maximum 30mn avant leur passage sur scène. Dimension scène : 10m X 8m

Article 8 : (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés)

L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteint ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. La présente loi s'applique aux traitements automatisés de données à caractère personnel, ainsi qu'aux traitements non automatisés de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans des fichiers, à l'exception des traitements mis en œuvre pour l'exercice d'activités exclusivement personnelles, lorsque leur responsable remplit les conditions prévues à l'article 5.
Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à plusieurs éléments qui lui sont propres. Pour déterminée si une personne est identifiable, il convient de considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou toute autre personne.
Constitue un traitement de données à caractère personnel toute opération ou tout ensemble d'opérations portant sur de telles données, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conversation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction. Constitue un fichier données à caractère personnel tous ensemble structuré et stable de données à caractère personnel accessibles selon des critères déterminés.
La personne concernée par un traitement de données à caractère personnel est celle à laquelle se rapportent les données qui feront l'objet du traitement.
-→ En m'inscrivant au concours j'accepte que « Label Soulac « utilise mon image le cas échéant sur différents supports de communication

Article 9 : Récompenses, prix :

Médailles, stages de danse, cadeaux, prix allant de 50 à 100€, diplômes …

Droit d'inscription concours : Chèque à « Label Soulac «
Solo : 15€, Duo : 20€, Groupe : 30€ (Participation au spectacle : gratuit)
Date limite d'inscription : le 30 avril 2016 (aucun délai ne sera accordé)

Documents à joindre :

* Une enveloppe timbrée avec vos coordonnées pour recevoir votre convocation.
* Photocopie pièce d'identité
* Autorisation parentale et décharge du droit d'image signé
* Photo d'identité
* Support musical (CD ou Clé USB)
* Règlement droit d'inscription à **LABEL SOULAC – 1 rue Foch 33780 – Soulac/Mer - Tel : 09 75 43 07 29**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront cloturées le 30 avril 2016

Veillez à ce que vos dossiers soient complets

Nom : ……
Prénom : ……
Date de naissance : I…….I…….I……..I
Lieu : ……
Adresse : ……
……
Téléphone : ……
Mail : ……
Nom du Professeur : ……
Nom de l'école : ……
Coordonnées de l'école : ……
……

Cochez vos choix :

Concours :

☐ Solo ☐ Duo ☐ Groupe
☐ Classique ☐ Jazz ☐ Contemporain
☐ Débutant/espoir (10/14ans) **ou**
☐ Supérieur/pré-professionnel (à partir de 15ans)

Titre de la chorégraphie : ……
Durée : ……
Compositeur : ……
Titre musique ou chanson : ……

Spectacle :

Solo Duo Groupe
Style de danse : ……
Titre de la chorégraphie : ……
Durée : ……
Compositeur : ……
Titre musique ou chanson : ……

Heure d'arrivée : entre …..h……. et …….h……
(Pour nous permettre d'organiser les répétitions).

☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les conditions